



# NON !

## à la TVA Défendons nos prestations sociales

Actuellement vous bénéficiez d'une déduction de 1,26 € (Prestation Inter-Ministérielle restauration) du prix de votre repas si vous avez un indice inférieur à 480. Demain cette subvention sera assujettie à TVA.

**NON** à cette TVA, la P.I.M. n'est pas un avantage en nature. Cette TVA aura un impact sur votre ticket restaurant. Les associations de gestion ne pourront pas supporter le paiement de celle-ci et devront la répercuter sur le prix du repas.

Aujourd'hui la PIM restauration, demain une TVA sur toutes les prestations sociales.

NOM-PRENOM	ADMINISTRATION	SIGNATURE



